



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le - 9 SEP. 2021

Nos références : MEFI-D21-14199  
Vos références : S2021-1119  
Votre lettre du 21 juillet 2021

## NOTE

à

**Monsieur Pierre MOSCOVICI**  
**Premier président de la Cour des comptes**

**Objet : réponse aux observations définitives de la Cour des comptes concernant le Réseau de transport d'électricité (RTE) – Exercices 2013 à 2019**

Nous avons bien pris connaissance des observations définitives de la Cour des comptes concernant le Réseau de transport d'électricité (RTE) – Exercices 2013 à 2019. Tout en remerciant la Cour pour la prise en compte des remarques formulées par le Commissaire aux participations de l'État dans sa réponse au relevé d'observations provisoires en date du 16 mars 2021, nous souhaitons vous faire part d'un commentaire demeurant à la lecture de ce document.

En effet, nous voudrions nuancer la première recommandation de la Cour relative à un ajustement de la politique de distribution des dividendes de RTE. Comme vous le savez, l'Agence des participations de l'État veille attentivement à ce que les décisions de financement et de distribution des dividendes des sociétés relevant de son portefeuille fassent l'objet d'un suivi précis dans la durée et tiennent compte en particulier de la situation financière et opérationnelle dans laquelle ces entreprises évoluent.

En ce qui concerne RTE, la politique de distribution des dividendes, correspondant depuis l'année 2016 au prélèvement annuel de 60 % du résultat net exprimé en normes « International Financial Reporting Standards », apparaît pleinement compatible avec la préservation des équilibres financiers de la société.

1/2

Monsieur Pierre MOSCOVICI  
Premier président  
de la Cour des comptes  
13 rue Cambon  
75100 Paris Cedex 01

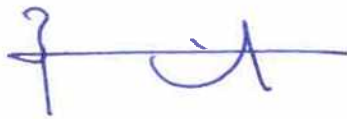


139 rue de Bercy – 75572 Paris  
Cedex 12

Ainsi, il n'y a aucunement lieu de considérer que cette politique mette à mal la capacité de l'entreprise à financer dans de bonnes conditions sa trajectoire d'investissement, par ailleurs en forte croissance comme le souligne la Cour.

En particulier, le niveau d'endettement financier de RTE est tout à fait soutenable, comme le montrent les analyses des agences de notation financière. La robustesse de la trajectoire financière de RTE est par exemple illustrée par la stabilité attendue entre 2020 et 2024 du ratio des flux de trésorerie issus de l'exploitation rapportés à l'endettement net (autour de 10,5 %) et par celle du ratio d'endettement net rapporté à la base d'actif régulé, qui devrait même s'améliorer entre 2020 et 2024, en passant de 67,5 % à 65,9 %.

La politique de distribution de dividendes de RTE apparaît également cohérente, sinon plus prudente, en comparaison de celles observées chez ses principaux pairs européens. En effet, le taux moyen de distribution du résultat net observé au sein des principaux gestionnaires de réseaux de transport d'électricité européens ressort à 67 % sur la période 2015-2019.



**Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Relance



**Olivier DUSSOPT**  
Ministre délégué chargé  
des Comptes publics